

# Commune de Saint-Galmier

## EXTRAIT

### **DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2011**

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

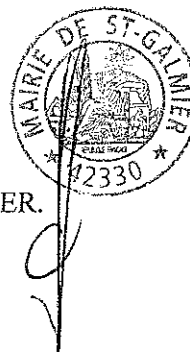


Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean Yves CHARBONNIER, Maire :

- ❖ Approuve, à l'unanimité, les procès-verbaux des réunions des 17 juin, 7 juillet et 11 août 2011.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, l'état descriptif de division en volume relatif à la cession de pôle enfance.
- ❖ Prend acte de la présentation du rapport d'activité annuel du SIPROFORS.
- ❖ Prend acte de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2010.
- ❖ Approuve, à l'unanimité, la modification simplifiée du PLU pour rectification d'erreur matérielle.
- ❖ Autorise le Maire, à l'unanimité, à établir un dossier de demande de subvention, auprès du Conseil Général, au titre de la requalification de traversée d'agglomération dans le cadre de l'aménagement de la RD12.
- ❖ Décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention à la Bibliothèque « Au jardin des livres » et à l'Ecole de Musique et de Danse.
- ❖ Fixe, à l'unanimité, à 8,12 le coefficient multiplicateur applicable aux deux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité pour l'année 2012.
- ❖ Prend acte des décisions du Maire.

Le Maire,

J. Y. CHARBONNIER.



*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie  
aux heures habituelles d'ouverture.*

*Affiché le 9 septembre 2011*